Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.225 Vœu relatif à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens

----

Le Conseil de Paris,

Considérant les fortes problématiques de sécurité et de tranquillité publique rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens et leurs inquiétudes relayées régulièrement par la Ville ;

Considérant la persistance de multiples lieux de trafic de stupéfiants à Paris et de points de deal au sein de l'arrondissement ;

Considérant l'inquiétude des habitants du 4e en raison de l'augmentation des faits de violence et actes délictuels : notamment vols simples (en particulier aux distributeurs automatiques) et cambriolages dont la tendance à la hausse a été confirmée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure dans sa 3e édition du bilan statistique « Insécurité et délinquance », pour l'année 2018 ;

Considérant le besoin d'une présence quotidienne d'effectifs de police fidélisés et la demandes des habitants, des commerçants, des associations, de plus de visibilité pour assurer une présence dissuasive sur le terrain ;

Considérant la forte mobilisation des effectifs de commissariats, leur courage et leur dévouement en faveur de la sécurisation des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que le manque d'effectifs actuellement affectés à ces missions de sécurisation, de tranquillité publique et de police de proximité met à mal toutes les actions entreprises en faveur des habitants, y compris celles conjointement engagées avec la Ville ;

Considérant que la mobilisation des effectifs des commissariats depuis de nombreuses semaines sur des opérations de maintien de l'ordre accentue cette baisse de la présence sur de nombreux quartiers de la capitale qui se fait ressentir lourdement ;

Considérant le souhait de la Ville que Paris bénéficie d'une part importante des 10 000 créations de postes en faveur de la sécurité sur le quinquennat, souhait exprimé par le Préfet de Police ;

Considérant la demande unanimement rappelée par les élu.e.s de Paris de bénéficier d'une transparence sur les effectifs et les statistiques de la délinquance afin de permettre de partager des priorités d'actions ;

Considérant que la Préfecture de Police s'est engagée à transmettre aux maires d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement ;

Considérant que Paris a toujours été candidate à chacun des dispositifs visant à renforcer la sécurité publique dès lors qu'ils sont associés aux moyens et à des effectifs nécessaires ;

Considérant enfin le contexte très particulier des arrondissements du centre de Paris, marqué par la fusion, aux contours encore flous, des commissariats du centre, anticipée dès le 23 septembre 2019 ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil du 4ème arrondissement du 31 janvier 2019 ;

Sur proposition de Rémi Féraud et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- L'État renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés aux commissariats au vu des attentes exprimées par les habitants ;

- Les commissariats bénéficient de l'indispensable appui des services spécialisés de la Préfecture de Police pour remonter les filières et réseaux ;

- Le Préfet de Police transmette aux maires d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement, comme il s'y est engagé ;

- Le nouveau Préfet de Police organise dans de brefs délais la réunion de présentation sur la fusion des commissariats du centre comme s'était engagé à le faire le précédent Préfet.